



Communiqué de presse

Embargo: 26.5.2020, 8h30

15 Education et science

Analyses longitudinales dans le domaine de la formation

Un quart des jeunes occupe un emploi plus qualifié 5 ans après avoir obtenu leur CFC

Cinq ans après avoir obtenu leur certificat fédéral de capacité (CFC), 26% des jeunes occupent des professions requérant un plus haut niveau de qualification que celui de la profession apprise lors de leur apprentissage. 22% occupent une profession différente, mais requérant un niveau similaire de qualification et seuls 4% occupent une profession requérant un niveau inférieur. Cela signifie que moins de la moitié de ces jeunes, 48%, est restée dans la profession apprise, selon une étude réalisée par l'Office fédéral de la statistique (OFS).

La poursuite de la formation est un facteur important de la mobilité professionnelle vers des professions requérant un plus haut niveau de qualification, selon cette étude de l'OFS qui décrit le début de la carrière professionnelle des titulaires d'un certificat fédéral de capacité (CFC) de 2012 et 2013.

La profession apprise joue aussi un rôle prépondérant

Tandis que ce type de mobilité concerne 26% de l'ensemble des titulaires d'un CFC, ce chiffre atteint 49% pour ceux qui ont entamé une formation du degré tertiaire (dans une haute école ou dans la formation professionnelle supérieure). 21% pour ceux qui ont continué à se former en restant au degré secondaire II (par exemple une maturité professionnelle ou un deuxième CFC) et 17% pour ceux qui ne se sont plus formés après leur apprentissage.

La profession apprise lors du CFC joue également un rôle prépondérant sur les perspectives de mobilité professionnelle ascendante. Dans la grande majorité des cas, la mobilité ascendante consiste à devenir « spécialiste » dans le même domaine d'activité que celui de la profession apprise. Un exemple de ce type de trajectoires est d'obtenir un CFC d'assistant en soins et santé communautaire puis de se former et exercer plus tard comme infirmier.

La mobilité professionnelle s'oriente vers les besoins du marché du travail

La grande majorité des titulaires d'un CFC, soit 8 sur 10, se sont formés dans des professions dans lesquelles le niveau de pénurie en personnel est considéré comme limité, selon l'indice de pénurie en personnel qualifié du SECO. Cinq ans plus tard, un peu moins d'un tiers de ceux-ci, soit 28%, occupent une profession à niveau élevé de pénurie.

Cette mobilité vers les professions ayant un niveau élevé de pénurie est particulièrement importante pour ceux qui ont continué leur formation vers le degré tertiaire (45%), tandis qu'elle est de 27% pour ceux qui ont continué à se former au degré secondaire II et de 20% pour ceux qui n'ont pas poursuivi leur formation après l'apprentissage. La mobilité professionnelle, favorisée par la poursuite de la formation, s'oriente donc fortement vers les besoins du marché du travail.

Renseignements

Francesco Laganà , OFS, Section Système de formation, tél.: +41 58 463 65 30,
e-mail: francesco.lagana@bfs.admin.ch
Service des médias OFS, tél.: +41 58 463 60 13, e-mail: media@bfs.admin.ch

Nouvelles parutions

Trajectoires professionnelles des certifiés de la formation professionnelle initiale dans les cinq ans suivant le titre, numéro OFS: 1583-2000
Commandes de publications: tél.: +41 58 463 60 60, e-mail: order@bfs.admin.ch

Offre en ligne

Autres informations et publications: www.bfs.admin.ch/news/fr/2020-0503
La statistique compte pour vous: www.la-statistique-compte.ch
Abonnement aux NewsMails de l'OFS: www.news-stat.admin.ch
Le site de l'OFS: www.statistique.ch

Accès aux résultats

Ce communiqué est conforme aux principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Ce dernier définit les bases qui assurent l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité des services statistiques nationaux et communautaires. Les accès privilégiés sont contrôlés et placés sous embargo.

Les organes impliqués dans le processus de contrôle de la qualité du programme d'analyses longitudinales dans le domaine de la formation (LABB) de l'OFS, soit le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) et le Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation (CSRE) ont eu accès aux résultats de la publication sous embargo.

Méthodes et définitions

Population d'analyse

La population d'analyse comprend tous les titulaires d'un CFC obtenu entre 2012 et 2013.

Mobilité professionnelle

La typologie de mobilité professionnelle se base sur la Classification internationale type des professions (CITP-08), une classification qui s'appuie sur les compétences nécessaires pour exercer un type déterminé de profession (*skill level*).

- Le maintien dans la profession signifie que la personne est restée dans la même profession (au niveau du sous-grand groupe de la CITP) que celle apprise.
- La mobilité ascendante: il s'agit d'une mobilité vers des professions requérant un plus haut niveau de qualification. Formellement, il s'agit de la mobilité du grand groupe CITP 9 vers les grands groupes 1-8, des grands groupes CITP 4-8 vers les grands groupes CITP 1-3 ou bien du grand groupe 3 vers les grands groupes 1-2 et donc de transitions vers les professions intermédiaires (grand groupe CITP 3) ou intellectuelles et scientifiques (grand groupe CITP 2) ou de direction (grand groupe CITP 1) ou bien des professions intermédiaires (grand groupe CITP 3) vers les professions intellectuelles et scientifiques (grand groupe CITP 2) ou de direction (grand groupe CITP 1).
- Mobilité horizontale: il s'agit d'une mobilité vers des professions requérant un niveau similaire de qualification. Formellement, il s'agit d'une mobilité vers une autre profession entre des grands groupes CITP de niveau de qualifications similaires (à l'intérieur des grands groupes 1 et 2; dans le grand groupe 3; à l'intérieur des grands groupes 4 à 8 ou à l'intérieur du grand groupe 9).
- Mobilité descendante: il s'agit d'une mobilité vers une profession requérant un niveau inférieur de qualification. Formellement, il s'agit de la mobilité depuis: les grands groupes CITP 1 et 2 vers les grands groupes 3-9; depuis le grand groupe 3 vers les grands groupes 4-9; depuis les grands groupes 4-8 vers le grand groupe 9.

Typologie des parcours de formation

Le parcours de formation de la cohorte des certifiés de 2012 et 2013, dans les 4 ans et demi suivant leur titre, a été analysé sur la base des données exhaustives des relevés du système de formation (LABB).

Une typologie des parcours de formation a été définie sur cette base :

- Pas en formation après le titre: personnes qui n'ont jamais été enregistrées comme étant en formation dans les 4 ans et demi après l'obtention de leur CFC.
- Continuation du parcours dans le degré secondaire II: personnes qui ont recommencé une formation au degré secondaire II (par exemple un autre CFC) ou ont obtenu (ou sont encore inscrits dans) une maturité professionnelle. Ces personnes n'ont par contre pas poursuivi ou pas encore poursuivi vers le degré tertiaire dans les 4 ans et demi analysés.
- Entrée dans le degré tertiaire (formation professionnelle supérieure ou haute école) : personnes qui ont été enregistrées au degré tertiaire dans les 4 ans et demi analysés. Elles n'ont par contre pas forcément déjà obtenu un titre du degré tertiaire.

Degré de pénurie sur le marché du travail

La définition du degré de pénurie se base sur l'indice de pénurie en personnel qualifié du SECO publié en 2016. Cet indice, qui est calculé sur la base de 6 indicateurs, reflète la structure du marché du travail suisse. La valeur moyenne sur l'ensemble des professions est de 5,45. Si une profession a un indice plus haut que 5,45, le degré de pénurie dans cette profession est supérieur à la moyenne et est qualifié d'élevé.

Références:

SECO (2016), Pénurie de main-d'œuvre qualifiée en Suisse Système d'indicateurs pour évaluer la demande en personnel qualifié,

https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Publikationen_Dienstleistungen/Publikationen_und_Formulare/Arbeit/Arbeitsmarkt/Fachkraeftebedarf/indikatorensystem-zur-beurteilung-der-fachkraeftenachfrage.html

OFS (2019), Evolution démographique et conséquences pour l'ensemble du domaine de la formation. Rapport du Conseil fédéral en réponse au postulat 12.3657,

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/education-science/scenarios-systeme-formation.gnpdetail.2018-0586.html>

Le programme « Analyses longitudinales dans le domaine de la formation » (LABB)

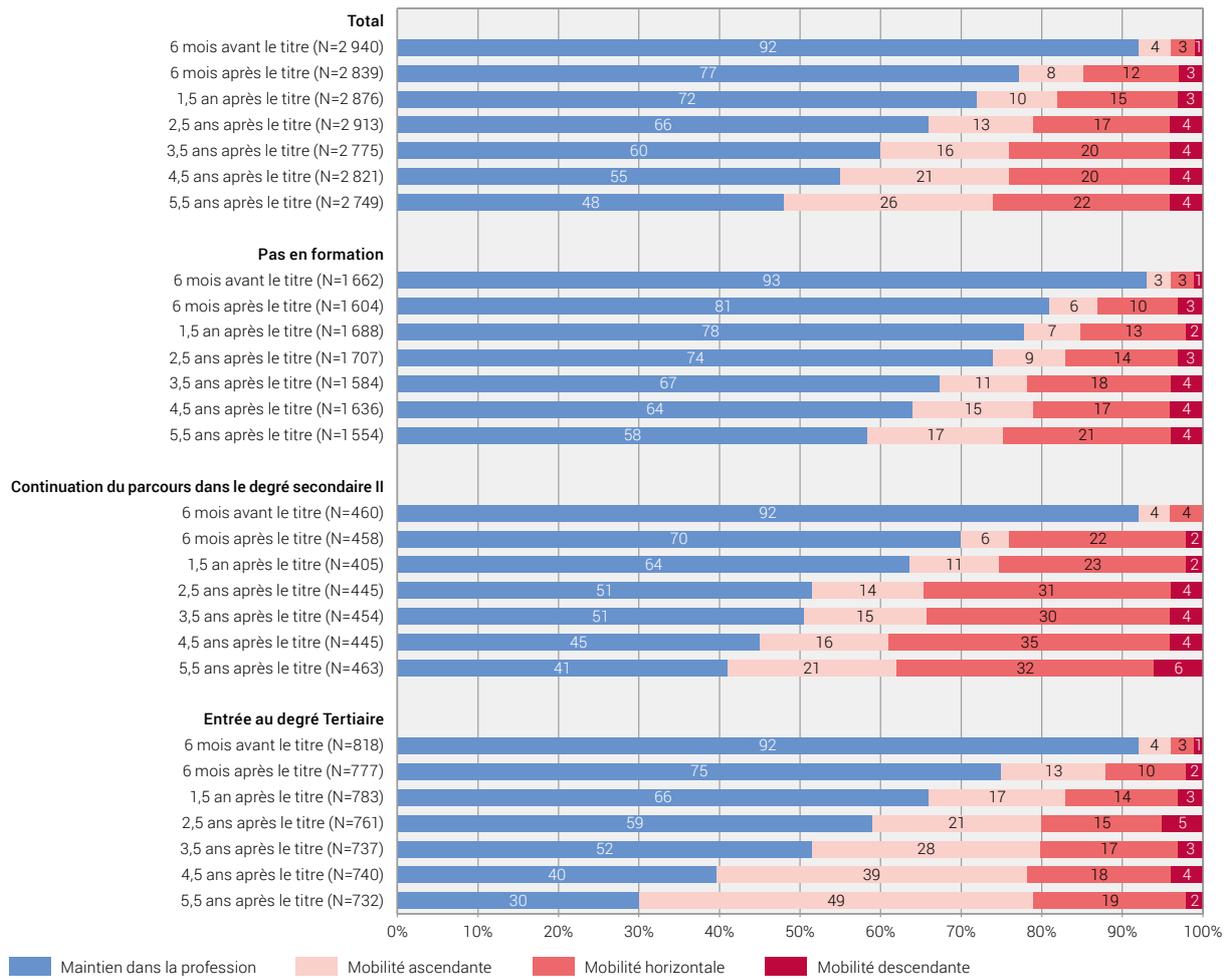
Le programme OFS « Analyses longitudinales dans le domaine de la formation » a été initié en 2014 dans le but de tirer parti des nouvelles potentialités offertes par l'introduction du nouveau numéro AVS à 13 chiffres (NAVS13), dans les relevés de la formation, les différents registres de l'administration fédérale relatifs aux personnes et les enquêtes menées par l'OFS. Le projet se développe sur deux axes :

- Une mise à disposition des chercheurs et des cantons de fichiers de données longitudinales harmonisées et structurées de manière à faciliter les analyses et aussi d'œuvrer à la diffusion d'informations cohérentes.
- Une systématisation de la mesure d'indicateurs clé relatifs aux transitions et une diffusion à intervalles réguliers d'études sur les parcours de formation.

Des informations détaillées sur le programme LABB sont disponibles à l'adresse

www.labb.bfs.admin.ch.

Certifiés CFC: taux de maintien dans la profession et mobilité après le titre selon la participation à la formation, en %



Le faible pourcentage de personnes mobiles avant le titre est lié au couplage entre les données LABB et celles du Relevé Structurel et donc entre la profession apprise officiellement relevée et celle déclarée par la personne. Il s'agit donc d'une mobilité « artificielle ». Les N représentent les valeurs non pondérées.